



## **REGLEMENT INTERIEUR DU TWIRLING BATON**

Ce règlement a pour objectif d'instaurer un climat serein et bienveillant au sein du club de Twirling Bâton. Il s'adresse aux **parents ou responsables légaux et aux jeunes licenciés**. L'inscription de l'enfant au club implique l'adhésion pleine et entière à ce règlement.

L'inscription au club vaut acceptation du présent règlement.

### **Article 1 – ADHESIONS ET COTISATIONS**

#### **Obligations et devoirs des adhérents :**

- Compléter le dossier d'inscription et fournir les documents demandés,
- Régler la cotisation pour la saison en cours,
- Participer en assistant à l'Assemblée Générale.

L'inscription au club est effective uniquement après **le règlement complet de la cotisation annuelle**, fixé chaque saison par le bureau de l'association.

Cette cotisation comprend :

- L'adhésion au club
- La licence fédérale
- L'assurance

Le montant de la cotisation est non remboursable, sauf cas exceptionnel et sur décision du bureau (déménagement, arrêt pour raison médicale sur présentation d'un justificatif).

Des facilités de paiement peuvent être accordées (paiement en plusieurs fois, chèques ANCV, Pass'Sport, aides CAF, etc.) – à demander dès l'inscription.

En cas de non-paiement dans les délais convenus, l'enfant pourra être temporairement suspendu d'entraînement jusqu'à régularisation.

En cas d'abandon ou d'exclusion du club, **aucun remboursement ne sera effectué** sauf cas exceptionnels qui sera alors discuté et voté avec les membres du bureau.

L'association s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile.

La licence F.S.C.F et F.S.T.B couvre les adhérents contre les accidents qui pourraient survenir pendant les séances de twirling, mais n'est pas une assurance personnelle contre les accidents qui pourraient survenir hors du complexe sportif.

### **Article 2 – REGLES DE CONDUITES**

#### **Entraînements :**

Les entraînements sont essentiels pour apprendre et progresser.

La présence aux entraînements est obligatoire aux jours et heures définis par les entraîneurs et le bureau.

**L'heure fixée et communiquée, est celle de début effectif de l'entraînement. Les athlètes devront donc se présenter au moins 5 à 10 minutes avant, afin de ne pas inclure le temps de change (vêtement, chaussures, ...) dans le laps de temps consacré à la séance.**

Les entraîneurs devront être informés de tout absence dans les meilleurs délais avec de préférence **un délai d'un mois minimum pour les absences programmées telles que les sorties scolaires.**

Pour toute absence, un **justificatif** est demandé (certificat médical, mot écrit, message avec explication), afin de permettre aux entraîneurs d'organiser les séances de manière cohérente et de préserver la dynamique du groupe.

Tout retard ou absences injustifiés, et/ou récurrents ne sont pas acceptables, et entraîneront un rappel de l'encadrant envers l'athlète et/ou son parent.

**Les absences répétées non justifiées entraîneront l'exclusion de votre enfant des démonstrations ou compétitions.**

### **Les parents :**

Pour de meilleures conditions d'écoute, de concentration, la présence des parents n'est pas autorisée pendant les entraînements. Toutefois, ils pourront y accéder 15 mn avant la fin de l'entraînement.

### **Les parents sont responsables de leurs enfants :**

- Jusqu'à l'arrivée d'au moins un membre du bureau
- Après la fin de la séance d'entraînement
- Ou doivent obligatoirement disposer d'une autorisation parentale pour quitter seuls l'enceinte de la salle d'entraînement.

*Ne pas apporter d'objet de valeur au complexe sportif, le club ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol.*

**La publication sur les réseaux sociaux entraîne au préalable une autorisation de droit à l'image.**

**Les vidéos des prestations doivent rester discrètes jusqu'à la fin de saison (esprit de compétition des autres clubs).**

## **Article 3 – TENUES**

### **Tenue des athlètes :**

- Cheveux longs ou mi-long attachés en chignon, pas de mèche gênante sur le visage
- Vêtements moulants (justaucorps, débardeur, corsaire, leggings, short, tee-shirt)
- Bi-semelles ou rythmiques noires
- Bijoux interdits (montres, bracelets, bagues, boucles d'oreilles pendantes, colliers) sauf prothèses et piercings
- Bouteille d'eau pour les cours

L'athlète s'engage à apporter un soin constant à la propreté de leur tenue.

### **Bâtons :**

Le club met à disposition un bâton de twirling pour les licenciés qui n'en possèdent pas, dans la limite du matériel disponible.

Ce prêt est soumis à une caution obligatoire, d'un montant défini en début de saison par le bureau. Cette caution n'est encaissée qu'en cas de perte ou de dégradation volontaire du bâton.

Le bâton prêté doit être **soigneusement entretenu et rapporté à la fin de la saison** ou dès que l'enfant n'en a plus l'usage. Tout bâton non restitué dans les délais ou rendu en mauvais état entraînera **l'encaissement de la caution**, après information préalable des parents.

### **Téléphone :**

Pour le respect de chacun, les téléphones doivent être éteints ou en mode silencieux et ne pas être utilisé durant les entraînements. Le club ne sera pas tenu responsable en cas de vol ou de perte.

Il est également interdit de mâcher du chewing-gum et/ou manger des bonbons pour des raisons de sécurité et d'hygiène.

## **Article 4 – COMPETITIONS & REPRESENTATIONS**

### **Compétition en individuelle :**

La participation en solo sera décidée par les encadrants techniques en fonction des niveaux requis pour les nationaux ainsi que le choix définitif de la musique.

**La tenue de compétition individuelle est à la charge de chaque twirler.**

### **Compétition en équipe :**

Concernant les compétitions en équipe, le justaucorps sera prêté par le club.

Le twirler fera partie obligatoirement des équipes pour accéder à un solo.

### **Participation effective :**

Lorsqu'un enfant est engagé dans une **équipe, un duo ou un ensemble**, sa présence est **indispensable** tout au long de la saison.

Un abandon en cours d'année (hors cas de force majeure : blessure, déménagement, etc.) pénalise gravement les autres athlètes, qui ne peuvent souvent plus concourir ni se présenter en compétition.

Avant d'intégrer un groupe, les parents s'engagent à :

- Mesurer l'investissement demandé (assiduité, compétitions, déplacements),
- Respecter cet engagement jusqu'à la fin de la saison.

**En cas de retrait non justifié, le club se réserve le droit de refuser une future inscription en équipe ou duo l'année suivante.**

**Tout athlète inscrit dans une compétition devra l'honorer (individuel et/ou équipe/duo). Il s'engage à être présent aux dates notifiées sauf avis médical contraire à défaut de quoi, le remboursement des frais d'engagement vous sera demandé.**

#### **Comportement :**

Les athlètes, les dirigeants, les accompagnateurs, doivent en toute circonstance, faire preuve d'esprit sportif et de fair-play vis-à-vis des concurrents, des membres du club, des organisateurs, des juges, etc.... Leur comportement doit être irréprochable (ex : impolitesse, incivilités, propos et comportements irrespectueux ...)

**Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite, propos incorrects ou comportements envers les autres lors des entraînements ou des déplacements pourra être exclue temporairement ou définitivement sur décision du bureau.**

#### **Frais :**

Seuls les frais d'hébergements ou de déplacements seront pris en charge par le club lors des compétitions nationales, et uniquement pour athlètes et juges sélectionnés.

#### **Horaires :**

Les compétitions ou représentations commencent aux heures indiquées sur le programme de la compétition, il est donc nécessaire pour le bon déroulement de ceux-ci que les athlètes respectent scrupuleusement les horaires de rendez-vous fixés.

#### **Matériels :**

Le club est responsable de l'acheminement des tenues, chaussures et collants nécessaires à la compétition.

En revanche, l'athlète est responsable du matériel suivant :

- Sous-vêtements compétitions
- Matériel de coiffure : laque, épingles chignon, élastiques, pinces plates, brosse à plaquer, peigne et brosse

#### **Praticable :**

Lors des compétitions, seuls les entraîneurs et athlètes engagés sont autorisés à pénétrer sur la zone d'échauffement et repère praticable.

### **Article 5 – RESPONSABILITES**

#### **Sanctions :**

En cas de non-respect des règles fixées par le présent règlement (comportement irrespectueux, dangereux) et malgré un rappel à l'ordre, il pourra être prononcé une exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la cotisation. La décision sera prononcée par le conseil d'administration après auditions des parties.

#### **Image :**

L'athlète est susceptible d'être photographié ou filmé lors d'entraînement, démonstrations, représentations ou compétitions.

Aucun droit et aucune rémunération ne pourront être exigées et le club veillera à ce qu'aucune photo et vidéo ne porte préjudice à la dignité de l'athlète.

### **Article 6 – HYGIENE**

Le complexe sportif n'est pas la propriété privée du club.

Il est destiné à la pratique du twirling.

En conséquence, tous les membres, parents et visiteurs sont tenus de veiller à la propreté générale du complexe.

#### **Article 7 - BENEVOLAT**

Le club repose sur l'investissement de bénévoles (parents, proches, anciens membres), indispensables à l'organisation des entraînements, compétitions, manifestations et à la gestion administrative.

Les parents sont vivement encouragés à participer ponctuellement ou régulièrement à la vie du club :

- Aide à la buvette ou à la logistique lors des événements,
- Accompagnement lors des déplacements,
- Installation/désinstallation des salles,
- Couture ou entretien des costumes, etc.

**Cette implication est essentielle pour maintenir des tarifs d'inscription accessibles et assurer une ambiance conviviale et solidaire.**

Une réunion ou un appel à bénévoles pourra être organisé en début ou en cours de saison. Toute participation, même occasionnelle, est la bienvenue et valorisée par le club.

**L'athlète et le parent ou représentant légal de l'enfant déclarent avoir lu le présent règlement intérieur et l'accepter dans son intégralité, sans réserve :**

**<< déclare l'avoir lu et l'accepte dans son intégralité >>**

**Nom, Prénom.....**

**Signatures :**

**L'athlète,**

**Représentant légal**